

2024-1009

2024-09-05

La présente étiquette a été modifiée conformément à la décision de réévaluation concernant la souche MBI 600 de *Bacillus amyloliquefaciens*, la souche QST 713 de *Bacillus subtilis*, RVD2024-02. Bien qu'on invite les utilisateurs à suivre l'étiquette modifiée dès maintenant, l'étiquette préalablement approuvée est valide jusqu'au 01/29/2026, conformément à la période d'abandon graduel établie dans le RVD2024-02. Il est possible d'obtenir cette étiquette préalablement approuvée sur demande en envoyant un courriel à [hc.pmra.info-arlasc@canada.ca](mailto:hc.pmra.info-arlasc@canada.ca). Veuillez indiquer dans votre courriel le nom et le numéro d'homologation du produit dont vous demandez l'étiquette.

## BIOTAK<sup>MD</sup>

Fongicide  
POUDRE MOUILLABLE

### COMMERCIAL

**PRINCIPE ACTIF :** *Bacillus amyloliquefaciens*, souche MBI 600 (pas moins de  $5,5 \times 10^{10}$  spores viables par gramme)

### SENSIBILISANT POTENTIEL

**N° D'HOMOLOGATION : 33351**

**LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI  
TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

**EN CAS D'URGENCE ASSOCIÉE À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU  
DES BIENS EN DANGER, TÉLÉPHONER LE JOUR OU LA NUIT  
AU 1 (800) 454-2673**

Date de fabrication :

**Contenu net :** 50 g à 10 kg

BASF Canada Inc.  
5025 Creekbank Road  
Édifice A, 2<sup>e</sup> étage  
Mississauga, ON L4W 0B6  
Téléphone : 1-877-371-2273

BIOTAK est une marque déposée de BASF Corporation, utilisé sous licence par BASF Canada Inc.

## **BIOTAK<sup>MD</sup>**

Fongicide

### **Renseignements généraux**

**BIOTAK<sup>MD</sup>** est un fongicide agricole biologique formulé en poudre mouillable pour la répression ou la répression partielle de différentes maladies fongiques.

La matière active de **BIOTAK** est *Bacillus amyloliquefaciens* souche MBI 600. **BIOTAK** peut être appliqué comme pulvérisation foliaire sur les cultures indiquées sur l'étiquette en serre, ou peut être mélangé dans le milieu de culture comme le sol de rempotage, mousse de tourbe ou mélange à base de mousse de tourbe pour les légumes à fruits, cucurbitacées et plantes ornementales cultivées en serre. Afin de maximiser l'efficacité contre les maladies, appliquer **BIOTAK** dans le cadre d'un programme planifié de pulvérisations régulières de protection et utilisé en rotation avec d'autres fongicides. Pour de meilleurs résultats, **BIOTAK** devrait être appliqué en prévention dans des situations de pression de maladie faible à moyenne. Pour obtenir une performance améliorée ou sous une forte pression de maladie, utiliser **BIOTAK** en rotation avec d'autres fongicides homologués.

### **Programme de lutte intégrée**

**BIOTAK** devrait être introduit dans un programme global de lutte aux maladies et de lutte antiparasitaire. Les pratiques culturales reconnues pour réduire le développement de maladie devrait être respectée. Consulter votre spécialiste locale, un conseiller certifié en avertissement phytosanitaire et/ou un représentant BASF pour des stratégies supplémentaires de lutte intégrée adaptée à votre région.

## **MODE D'EMPLOI**

### **Directives pour l'application**

Appliquer les doses de **BIOTAK** tel que proposé avec un équipement au sol ou via une incorporation dans un milieu de culture. Éviter une irrigation intense peu de temps après une application de **BIOTAK**. Si une irrigation intense survient peu de temps après une application, un retraitement de **BIOTAK** peut être nécessaire.

Sous des conditions de faible pression de maladie, les doses minimales d'application peuvent être utilisées tandis que les doses maximales d'application et des intervalles réduits de pulvérisation sont recommandés lors des conditions de maladies sévères ou dangereuses.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou au rejet de l'eau de lavage.

NE PAS appliquer les eaux de procédé des cultures en serre contenant ce produit sur des cultures de plein champ.

EMPÊCHER les effluents ou les eaux de ruissellement en provenance des serres traitées avec ce produit d'atteindre les lacs, les cours d'eau, les étangs et tout autre plan d'eau.

NE PAS appliquer avec un système d'irrigation.

#### **Incorporation dans le milieu de culture pour les serres**

EMPÊCHER l'écoulement de tout effluent ou eau de ruissellement contenant ce produit à partir des serres vers des lacs, cours d'eau, étangs ou autres plans d'eau.

NE PAS reposer les bouillies mélangées pendant la nuit.

#### **Applications foliaires au sol**

Appliquer **BIOTAK** dans un volume d'eau suffisant pour assurer un bon recouvrement du feuillage, fleurs et fruits. Un recouvrement uniforme est nécessaire pour une suppression optimale des maladies. Maintenir l'agitation du produit lors de l'application. Le mélange de produit devrait être appliqué peu de temps après le mélange. NE PAS laisser reposer les suspensions mélangées de **BIOTAK** pendant la nuit.

#### **Dose d'application**

##### **Incorporation dans le milieu de culture**

Appliquer les doses de **BIOTAK** tel que mentionné dans le tableau ci-dessous.

Culture	Maladie ciblée	Dose d'emploi du produit	Directives d'application
<b>Légumes à fruit en serre</b>	Fonte des semis et les maladies des racines causées par <i>Fusarium</i> spp., <i>Rhizoctonia solani</i> et <i>Pythium</i> spp.	50 g / 21,9 m <sup>3</sup> de milieu de culture	Mélanger 50 g de <b>BIOTAK</b> <sup>MD</sup> dans 12,5 L d'eau pour former une bouillie et la pulvériser sur 21,9 m <sup>3</sup> de milieu de culture tel qu'un terreau d'empotage, de la mousse de tourbe ou un mélange à base de mousse de tourbe, avant le semis ou la plantation. NE PAS reposer la bouillie de <b>BIOTAK</b> pendant la nuit. Mélanger la bouillie de <b>BIOTAK</b> à fond avec le milieu de culture pour assurer une distribution adéquate du produit.
<b>Cucurbitacées en serre</b>			
<b>Plantes ornementales de serre</b>			

#### **Application foliaire**

##### **Laitue**

Culture	Répression des maladies ciblées	Dose de produit par application	Directives d'application
<b>Laitue</b>	Moisissure grise ( <i>Botrytis cinerea</i> )	0,25 à 1,0 kg/ha	Pour la <b>moisissure grise</b> causée par <b><i>Botrytis</i></b> et la <b>moisissure blanche</b> , débuter les applications avant l'infection et continuer à des intervalles de 7 à 10 jours si les conditions sont favorables au développement de maladies.
	Répression partielle de moisissure blanche ( <i>Sclerotinia sclerotiorum</i> )	0,3 à 1,0 kg/ha	

			Pour un usage en serres, un volume minimal d'application de 4 L/100m <sup>2</sup> est recommandé.
--	--	--	---

### Légumes-fruits

Culture	Répression des maladies ciblées	Dose de produit par application	Directives d'application
Piment	Moisissure grise ( <i>Botrytis cinerea</i> )	0,25 à 0,5 kg/ha	Pour la <b>moisissure grise</b> causée par <b><i>Botrytis</i>, l'alternariose et le blanc</b> , débuter les applications peu de temps après l'émergence ou la transplantation et continuer à des intervalles de 7 à 10 jours si les conditions sont favorables au développement de maladies.
	Répression partielle du blanc ( <i>Leveillula taurica</i> )	0,25 kg/ha	
	Blanc ( <i>Leveillula taurica</i> )	0,5 kg/ha	
Tomate	Alternariose ( <i>Alternaria solani</i> )	0,25 à 0,5 kg/ha	Employer la dose la plus élevée et l'intervalle le plus court lorsque la pression exercée par la maladie est forte.  Pour un usage en serres, un volume minimal d'application de 4 L/100m <sup>2</sup> est recommandé.
	Moisissure grise ( <i>Botrytis cinerea</i> )	0,25 à 1,0 kg/ha	

### Groupe de cultures 9 : Cucurbitacées

Culture	Répression partielle des maladies ciblées	Dose de produit par application	Directives d'application
Concombre	Mildiou ( <i>Pseudoperonospora cubensis</i> )	0,25 à 0,5 kg/ha	Pour le <b>mildiou et le blanc</b> , débuter les applications avant l'infection et continuer à des intervalles de 7 à 10 jours si les conditions sont favorables au développement de maladies.
Cucurbitacées groupe de cultures 9* Concombre	Blanc ( <i>Sphaerotheca fuliginea</i> [syn. <i>Podosphaera xanthii</i> ])	0,25 à 0,5 kg/ha	Employer la dose la plus élevée et l'intervalle le plus court lorsque la pression exercée par la maladie est forte.  Pour un usage en serres, un volume minimal d'application de 4 L/100m <sup>2</sup> est recommandé.

\* **Cucurbitacées** incluant les cultivars, variétés et/ou hybrides de : chayotte, Courge cireuse, pastèque à confire, concombre, concombre des Antilles, gourde comestible (y compris la gourde hyotan, la courge-bouteille, la gourde hechima et l'okra chinois), momordique (y compris la pomme de merveille, la margose amère et la margose à piquants), melon véritable (y compris le cantaloup, le melon ananas, le melon brodé, le melon de Perse, le melon serpent, ainsi que les melons Casaba, Crenshaw, Golden pershaw, Honey ball, Mango, Honeydew et Santa Claus), citrouille, courge d'été (y compris la courge à cou tors, le pâtiisson, la

courge à cou droit, la courge à moelle et la courgette), courge d'hiver (y compris la courge musquée et la courge hubbard, ainsi que *Cucurbita mixta*, *C. pepo*, y compris la courge poivrée et la courge spaghetti) et pastèque.

## Petits fruits

Culture	Répression des maladies ciblées	Dose de produit par application	Directives d'application
<b>Petits fruits de plantes naines (SGC 13-07G)*</b>	Moisissure grise ( <i>Botrytis cinerea</i> )	0,25 à 0,5 kg/ha	<p>Pour la <b>moisissure grise</b> causée par <b><i>Botrytis</i></b>, débuter les applications avant l'infection et continuer à des intervalles de 7 à 10 jours si les conditions sont favorables au développement.</p> <p>Employer la dose la plus élevée et l'intervalle le plus court lorsque la pression exercée par la maladie est forte.</p> <p>Pour un usage en serres, un volume minimal d'application de 4 L/100m<sup>2</sup> est recommandé.</p>

\* **Petits fruits de plantes naines** incluant les cultivars, variétés et/ou hybrides de: airelle rouge, bleuet nain, canneberge, chicouté, fraise, fruit de kunzea, myrtille, pain de perdrix, raisin d'ours

Sous des conditions de faible pression de maladie, les doses minimales d'application peuvent être utilisées tandis que les doses maximales d'application et des intervalles réduits de pulvérisation sont recommandés lors des conditions de maladies sévères ou dangereuses.

Appliquer **BIOTAK** dans un volume d'eau suffisant pour assurer un bon recouvrement du feuillage, fleurs et fruits. Un recouvrement uniforme est nécessaire pour une suppression optimale des maladies. Maintenir l'agitation du produit lors de l'application. Le mélange de produit devrait être appliquée peu de temps le mélange. NE PAS laisser reposer la suspension de **BIOTAK** pendant une nuit.

NE PAS appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer avec des gouttelettes plus petites que la classification moyenne de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

**BIOTAK NE NÉCESSITE PAS de zone tampon.**

## Renseignements généraux concernant le mélange en réservoir et les additifs

Mélange en cuve : Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons de pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait

communiquer avec BASF Canada au 1-877-371-2273 pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

#### Ordre de Mélange

1. Eau. Commencer par remplir aux trois quarts d'eau propre le réservoir du pulvérisateur parfaitement nettoyé et mettre en marche le système d'agitation. Le pH de la solution de pulvérisation devrait être en 4 et 9. La bouillie devrait être appliquée rapidement après le mélange. NE PAS laisser reposer la suspension de **BIOTAK** pendant la nuit.
2. Agitation. Maintenir une agitation constante tout au long du mélange et de l'application.
3. Inducteur. Si un inducteur est utilisé, le rincer en profondeur après que chaque composante a été ajoutée.
4. Produits dans des sacs PVA. Déposer dans le réservoir du pulvérisateur tout produit contenu dans des sachets hydrosolubles (PVA). Attendre que tous les sachets PVA se soient dissous et que le produit soit mélangé uniformément dans le réservoir avant de poursuivre.
5. Produits dispersables dans l'eau (tel que **BIOTAK**, pâte granulée, poudre mouillable, concentré en suspension, ou émulsions en suspension).
6. Produits solubles dans l'eau.
7. Concentrés émulsifiables (tel que les huiles concentrées si nécessaire).
8. Additifs solubles dans l'eau (tel l'AMS ou UNA si nécessaire).
9. Ajouter la quantité d'eau restante.

S'assurer que chaque composante est mélangée uniformément et en suspension avant d'ajouter des produits d'association dans le réservoir. Maintenir une agitation constante lors de l'application.

#### Restrictions et Limitations générales – Toutes les cultures

- Restriction de rotation de culture: Il n'y a pas de restriction de rotation de culture ou de délai avant la plantation d'une culture pour **BIOTAK**.
- Délai d'attente avant la récolte (DAAR) : **BIOTAK** peut être utilisé jusqu'au jour de la récolte, inclusivement. DAAR = 0 jour.
- Il n'y a pas de restrictions pour l'alimentation du bétail pour les plants et les produits agricoles traités avec **BIOTAK**.

#### MISES EN GARDE

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.** Peut causer la sensibilisation. Éviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Éviter d'inhaler la poussière ou le brouillard de pulvérisation. Porter des gants imperméables à l'eau, une chemise à manches longues, un pantalon long, et des lunettes de protection, des chaussettes avec des chaussures ainsi qu'un respirateur à masque avec un filtre à particules N, R ou P approuvé par le NIOSH pendant le mélange, le chargement, l'application et pendant toutes les activités de nettoyage et de réparation. Bien se laver avec de l'eau et du savon après avoir manipulé ce produit. Enlever les vêtements contaminés et suivre les directives du fabricant pour le nettoyage et l'entretien de l'équipement de protection individuelle (EPI) avant de les réutiliser.

Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

Lorsque les mélanges en cuve sont permis, lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les doses et les restrictions pour chaque produit utilisé dans le mélange en cuve. Suivre les mises en garde les plus strictes pour le mélange, le chargement et l'application telles que décrites sur les étiquettes des deux produits.

## **DÉLAI DE SÉCURITÉ (DS)**

NE PAS entrer ni permettre aux travailleurs d'entrer dans les zones traitées avant 4 heures ou que le produit pulvérisé soit sec, à moins de porter des gants imperméables, un vêtement à manches longues, un pantalon long, des chaussettes et des chaussures.

## **PREMIERS SOINS**

### **En cas d'ingestion**

Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

### **En cas de contact avec la peau ou les vêtements**

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

### **En cas d'inhalation**

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

### **En cas de contact avec les yeux**

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

## **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

Administrer un traitement symptomatique.

## **ENTREPOSAGE**

Afin de prévenir la contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Conserver au sec, pour une durée maximale de 16 mois après la date de fabrication.

## **ÉLIMINATION :**

Contenants recyclables : NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché.

Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.

2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des lieux d'un déversement.

**AVIS À L'UTILISATEUR**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.